

Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'ASPONA de juin 2013

Le 21 juin 2013, l'assemblée générale de l'ASPONA s'est tenue salon du Louvre à Menton sous la présidence de Jean DELERUE Président de l'association. Les membres ont été convoqués par voie de presse, et par courrier. Une représentante de M le Maire de Menton a assisté à la réunion. Un journaliste de Nice Matin a fait des photos et pris des notes mais nous n'avons vu aucun article dans la presse locale.

Le président ouvre la séance à 16h30. Il y avait 29 adhérents présents et 18 pouvoirs. Après un mot de bienvenue aux adhérents, le président présente les membres du Conseil d'Administration de l'ASPONA et rappelle l'ordre du jour :

Ordre du jour de l'assemblée générale

- Désignation du président de séance et du secrétaire;
- Le compte rendu d'activité de 2012 ;
- Le compte rendu financier de 2012;
- Election du Conseil d'Administration de l'ASPONA
- Autorisation donnée au président d'ester en justice ;
- Activités du site Internet de l'ASPONA
- Thèmes de travail pour l'année en cours;
- Questions diverses
- Intervention d'Isabelle MONVILLE en charge du dossier Natura 2000 mer à la CARF.

Désignation du président de séance et du secrétaire

M J. DELERUE est désigné comme président de séance ; M A MIGLIORINI est désigné comme secrétaire de séance chargé de rédiger le procès-verbal.

Rapport sur l'activité de l'association en 2012

- Le rapport a été envoyé aux adhérents avec le bulletin de mai 2013 et la convocation à l'assemblée générale.
- Il y a eu plusieurs débats sur l'Agrément, les mouillages forains et les fonds marins, la disparition d'arbres.
- Résultat du vote : le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport sur la situation financière par la Trésorière

- Les frais d'avocat ont été importants cette année : 3 315,60 € ce qui explique la baisse de nos avoirs au 31 12 2012. Nous ne recevons aucune subvention et nos recettes correspondent aux cotisations des adhérents.
- Résultat du vote : le rapport est adopté à l'unanimité

Renouvellement du conseil d'administration

Aucun poste n'est à pourvoir cette année, le renouvellement est statutairement prévu l'an prochain.

Autorisation donnée au Président d'ester en justice

Par vote à l'unanimité, l'autorisation a été donnée au Président d'ester en justice au nom de l'association aussi bien en défense qu'en recours.

Dossiers pour l'année en cours présentés par le Président

- Permis de construire accordé pour la construction d'un « 5 étoiles » dans la coulée verte de Garavan : L'instruction suit son cours, une décision du Tribunal Administratif devrait rapidement être prononcée.
- Mouillages forains dans le Golfe Bleu au dessus des herbiers de posidonies. Le sujet sera développé en fin de réunion.
- Extension en mer au Larvotto : nous sommes inquiets du projet proche des herbiers de posidonies. Un rendez vous sera demandé aux autorités monégasques.
- Traitement des eaux usées et des déchets, stations d'épuration, usine à gaz,
- Les chemins du Mentonnais : c'est le chemin de Menton à Roquebrune qui nous préoccupe le plus. Ce chemin à vocation piétonnière (bretelle du GR5) est très étroit et ne laisse pas la place pour des marcheurs au passage illégal de 4*4.
- Urbanisation à Menton : la destruction de la villa Marsang cause beaucoup d'émois
- Petit train de Menton : des adhérents se plaignent de nuisances sonores et olfactives lors de son passage dans la très étroite rue Longue. Courrier est envoyé à Monsieur le Maire.
- Agrément : l'ASPONA vient de retrouver son agrément au titre de la protection de l'environnement après un long dossier.
- Traitement des eaux usées : les stations de Menton et de Roquebrune progressent mais le traitement des boues n'est toujours pas résolu.
- L'aide aux adhérents sur des problèmes d'environnement ;

Tous ces points ont entraîné des discussions dans l'auditoire et ont été présentés à l'aide de documents photographiques accessibles sur le site de l'ASPONA <http://aspona.free.fr>

A 18h, plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance et donne la parole à .Mme Isabelle MONVILLE

Le président de séance Jean DELERUE

Le secrétaire de séance Adriano MIGLIORINI